

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
Cinquante-septième session
Point 6 de l'ordre du jour

Renforcement de l'Organisation

Une auto-évaluation par le secrétariat de la CEE-ONU

Au début de son second mandat, le Secrétaire général a exprimé le désir de poursuivre le processus de renforcement de l'Organisation selon les principes et priorités énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De plus, au vu des demandes de l'Assemblée générale d'étudier les différentes activités de l'Organisation, le Secrétaire général a lancé une étude de l'ensemble du programme de travail du secrétariat en parallèle avec une évaluation de ses mécanismes de gestion et structures de soutien. Il est dans son intention de présenter un rapport global à l'Assemblée générale l'automne prochain. Ce rapport proposera des améliorations d'ordre institutionnel ou touchant les programmes et procédures. C'est avec ceci à l'esprit que les départements se sont vu demander dans un premier temps de préparer une auto-évaluation de leur programme de travail et le soumettre au Secrétaire général avant le 15 avril.

1. EXAMEN DU PROGRAMME

L'examen du programme de travail de la CEE-ONU est un processus complexe qui inclut l'analyse du mécanisme de mise au point des priorités, ainsi que l'étude des activités du secrétariat et de ses organes intergouvernementaux. Il pourrait aboutir à des changements dans l'organisation et à une nouvelle répartition du Budget-programme (tout en respectant le cadre de l'enveloppe budgétaire votée par l'Assemblée générale). Il pourrait aussi entraîner un redéploiement de certains membres du personnel et avoir des répercussions sur l'emploi.

Cet examen pourrait conduire à la nécessité d'améliorer l'assistance technique dispensée aux pays à économie en transition, grâce à l'adoption de mécanismes de sélection appropriés pour les activités opérationnelles et le recrutement de conseillers régionaux. Il impliquera une étude des réunions, publications et autres travaux de la CEE-ONU.

A ce stade, l'examen est uniquement basé sur une auto-évaluation du secrétariat. Dans un futur très proche, les Etats membres seront impliqués dans le débat sur le renforcement de l'Organisation à différents niveaux:

- i) Gouvernements (questionnaires)
- ii) Réunions de la CEE-ONU (réunions spéciales, session annuelle)
- iii) Bureau

- iv) Groupe directeur
- v) Groupe d'experts du programme de travail
- vi) Organes subsidiaires principaux

L'examen du programme de travail ne doit pas être considéré comme un exercice ponctuel, mais comme faisant partie intégrante de l'évolution du Plan d'action.

1.1 Mise à jour du mandat de la CEE-ONU (Directions stratégiques de la CEE-ONU)

Afin de mieux servir les Etats membres et de remplir le mandat de la CEE-ONU qui est de promouvoir l'intégration économique et sociale de la région, il est proposé de :

- **Recentrer** certaines des activités de la CEE-ONU beaucoup plus vers un dialogue sur les politiques et l'élaboration des politiques nécessaires à l'accomplissement de cette intégration économique et sociale. C'est pourquoi la CEE-ONU doit voir son activité davantage orientée vers l'aspect politique et non plus seulement vers l'aspect technique. Dans un même temps et dans la mesure où cela est nécessaire, la CEE-ONU doit consolider son action dans le domaine de la mise au point de normes. Plus d'efforts doivent être fournis dans la mise en oeuvre, la gestion, le contrôle et l'évaluation des instruments juridiques légalement et non légalement contraignants de la CEE-ONU.
- **Utiliser des sous-groupes de pays membres pour la formulation de politiques et de vues communes.** Afin de faciliter le dialogue lors des réunions de la CEE-ONU, les pays pourront se regrouper suivant leur volonté de façon à obtenir un consensus entre groupes de pays. Ces regroupements de pays devraient permettre non seulement de favoriser les discussions au sein de la région de la CEE-ONU, mais aussi l'échange des meilleures pratiques et la mise au point de priorités pour la CEE-ONU. Ils contribueraient ainsi à la mise en forme des activités de l'Organisation au niveau intergouvernemental et du secrétariat.
- **Etendre les activités de la CEE-ONU de façon à inclure la dimension sociale de la croissance.** La région de la CEE-ONU est extrêmement hétérogène en terme de niveau de développement. De nombreux pays membres ont des économies à des niveaux différents de la transition. En dépit du fait qu'ils travaillent dur pour accélérer leur croissance et combler le fossé qui existe entre les pays les plus avancés de la région et eux-mêmes, un certain nombre de ces pays peuvent être considérés comme des pays en développement qui ont à faire face non seulement à des problèmes économiques majeurs propres aux transformations mais aussi à de très sérieux problèmes sociaux. Les pays à économie en transition les plus avancés quant à eux doivent toujours faire face aux problèmes du développement durable aussi bien sur le plan social qu'environnemental. C'est pourquoi il est proposé d'étendre les activités de la CEE-ONU de façon à inclure une dimension sociale à la croissance – l'environnement étant déjà pris en compte dans les activités présentes de la CEE-ONU. Cette approche rejoint la volonté de l'ONU de se concentrer sur le développement durable (Sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg en août/septembre 2002) et la lutte contre la pauvreté (Objectifs de la Déclaration du Millénaire et Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, mars 2002).

Suite à la Conférence sur le financement du développement et avant le Sommet mondial sur le développement durable, il faudrait envisager la possibilité d'étendre le mandat de la CEE-ONU. Le développement social, notamment la réduction de la pauvreté, le développement local – qui comprend les établissements humains, lesquels figurent déjà parmi les activités de la CEE-ONU – et les ressources humaines – le vieillissement et les questions qui se posent selon le sexe et l'âge des populations étant inclus dans de nouvelles activités – pourraient faire partie de cette extension de mandat. Le développement des ressources humaines est considéré comme une condition préalable à une économie du 21^e siècle basée sur la connaissance.

De plus, les analyses sectorielles mentionnées ci-dessus prendraient en compte une dimension sociale (par exemple, la dimension sociale de la restructuration industrielle, notamment celle du secteur énergétique, les petites et moyennes entreprises, etc.).

L'identification de tout nouveau domaine devrait être guidée par différents critères tels que:

- a) nouveaux sujets et intérêts considérés comme des **priorités** par les Etats membres de la CEE-ONU ;
- b) les **avantages comparatifs** de la CEE-ONU et domaines consolidés d'expertises;
- c) **coordination** et division du travail avec d'autres organisations internationales (voir paragraphe XXX ci-dessous).

Dans un même temps, l'exercice doit être guidé par la nécessité de **concentrer** les activités de la CEE-ONU. La Commission ne doit pas être dispersée ou tendre à le devenir. C'est pourquoi il conviendrait de n'entreprendre de nouvelles activités que si des activités anciennes sont abandonnées.

Extension et renforcement d'anciens mandats

Il est proposé de renforcer trois domaines en particulier :

- a) Le développement durable, en particulier le troisième pilier, c'est-à-dire l'aspect social de la durabilité, ses liens avec la croissance économique et la protection de l'environnement,
- b) L'analyse des politiques et élaboration de recommandations dans les domaines de travail de la CEE-ONU, ceci en tenant compte de leurs aspects sectoriels et intersectoriels. Leur mise en oeuvre et leur suivi seront assurés eux aussi ;
- c) Le renforcement de la mise en oeuvre et du suivi des normes et recherche d'assistance technique en termes d'expertise, de conseils de politiques et de formation.

La CEE-ONU est le seul forum où les aspects économiques et sociaux de l'intégration dans une Europe élargie peuvent être considérés avec la pleine participation de l'Amérique du Nord, de la Russie, de la CEI, des Balkans, de l'Union européenne, etc. (Forum paneuropéen). Une série de séminaires en collaboration avec la Commission de l'Union européenne a été suggérée. La CEE-ONU devra répondre à des questions telles que : « Quel est l'avenir de l'Europe ? A quoi ressemblera l'Europe après l'élargissement ? » Afin de participer à la construction d'une nouvelle vision de l'Europe, un groupe de conseillers de haut niveau composé d'anciens chefs d'Etat et de ministres, une fois mis en place, pourrait fournir à la

Commission une expertise et une expérience exceptionnelles à même d'aider à trouver des réponses aux questions ci-dessus.

La région de la CEE-ONU comprend des pays tels que la Russie ou les Etats-Unis ou des groupes de pays comme l'Union européenne qui jouent un rôle-clé dans la mondialisation. C'est pourquoi la CEE-ONU pourrait offrir sa contribution au niveau de l'ONU dans ce domaine en utilisant son expertise au niveau sectoriel aussi bien qu'intersectoriel.

La Commission pourrait aussi décider d'incorporer dans les domaines d'activité de la CEE des aspects inter-sectoriels comme les aspects économiques de la sécurité et les droits de l'homme, etc.

1.2 Fixation des priorités

1. Pour renforcer le rôle des Etats membres dans la fixation des priorités, il est proposé de compléter l'approche ascendante (au niveau intergouvernemental, des bureaux des organes subsidiaires principaux vers la Commission et, au niveau du secrétariat, des divisions vers le bureau du Secrétaire exécutif) par une procédure descendante en:

- a) prenant en compte les priorités fixées par l'ONU au niveau mondial (Résolutions de l'Assemblée générale, déclarations telles que celles du Millénaire ou des Sommets et Conférences mondiaux organisés par l'ONU, etc.) ;
- b) prenant en compte les priorités communiquées par les gouvernements et les représentants des gouvernements au moyen de questionnaires distribués aux représentants des gouvernements, à l'occasion de la session annuelle de la Commission, des réunions spéciales ou du Bureau;
- c) renforçant les contributions du Groupe directeur et du Groupe d'experts du programme de travail lors de la fixation des priorités;
- d) améliorant le rôle de coordination du bureau du Secrétaire exécutif, y compris la contribution des conseillers régionaux (conseillers régionaux dont les compétences seront basées sur des groupes de pays et qui seront responsables des consultations avec les gouvernements des pays à économie en transition pour la fixation des priorités concernant les activités opérationnelles).

2. Pour répondre aux différentes demandes des Etats membres, il est important d'introduire une plus grande flexibilité dans le programme de travail. Ces ajustements se feront sur la base de l'exercice biennal du budget (dans le cadre de l'enveloppe budgétaire) et en fonction des changements dans le programme de travail tels qu'ils ont été acceptés par les Etats membres.

1.3 Etude du Programme de travail

L'étude du Programme de travail est basée sur l'analyse de trois facteurs essentiels:

- a) la compatibilité avec les grandes priorités de la Déclaration du Millénaire;
- b) l'inventaire des activités qui ne sont plus pertinentes ou qui font double emploi avec les travaux d'autres organisations;

c) la détermination de nouveaux domaines d'activité (notamment le Suivi de la Conférence sur le Financement du développement (FfD), le Sommet mondial sur le développement durable (WSSD), L'Assemblée mondiale sur le vieillissement, etc.).

Outre ces facteurs, il convient de se concentrer sur les domaines où la CEE-ONU:

- . est conforme à l'attente des Etats membres (orientée selon la demande);
- . jouit d'une expertise reconnue (en position d'offrir son expertise, utilisant le complément d'expertise qu'elle peut offrir dans les divers domaines de son activité);
- . offre de complémentarités d'expertise entre ses membres.

Une auto-évaluation préliminaire du Programme de travail de la CEE est jointe à ce document (Annexe 1). Elle est basée sur une première auto-évaluation des Directeurs de Divisions qui ont été priés d'évaluer dans quelle mesure leurs programmes de travail sont tout à fait compatibles avec les principales priorités de la Déclaration du Millenium, afin de fixer de nouveaux domaines d'activités et de déterminer ceux d'entre eux qui ne sont plus pertinents ou qui font double emploi avec les travaux d'autres organisations ou ceux qui apportent peu.

Les Directeurs seront ensuite invités à proposer des remaniements des affectations du personnel au sein des Divisions et le redéploiement de certaines ressources en fonction des activités qui correspondent aux changements de priorités.

En raison des restrictions budgétaires, le redéploiement des ressources est jugé la solution la plus adaptée aux changements susmentionnés. Par ailleurs, étant donné la reconnaissance accrue du rôle des Commissions régionales (rapport du Secrétaire général à l'ECOSOC en 1998, E/1998/5) tant dans les activités préparatoires que dans le suivi des conférences globales, comme le FfD, le WSSD, le WSIS, la Seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement qui requièrent d'importantes ressources humaines, il est souhaitable d'envisager certaines réaffectations de ressources au sein de l'ONU afin que la CEE-ONU soit en mesure de répondre aux exigences globales.

1.4 Structure intergouvernementale

L'adaptation de la structure intergouvernementale actuelle de la CEE est nécessaire afin de mettre son mandat à jour et d'accroître sa capacité à faire face aux nouvelles priorités.

Auto-évaluation critique de la structure intergouvernementale actuelle

- . Les réactions et les suggestions de la part des pays membres sur le programme d'ensemble, l'établissement des priorités, les affectations/réaffectations des ressources entre les secteurs/activités, les nouvelles questions à traiter doivent être réexaminés et renforcés.

- . Bien qu'il y ait eu certains progrès, l'approche encore rigide par secteur des organes intergouvernementaux constitue des obstacles aux travaux inter-sectoriels et à la création de nouvelles orientations.

. Le manque de structures intergouvernementales de la CEE dans certains domaines clés (par exemple, les politiques économiques, les affaires sociales)

. Tous les membres de la CEE ne sont pas représentés dans certains organes intergouvernementaux (manque de ressources humaines et budgétaires)

Réformes possibles:

Commission (Sessions annuelles et réunions officieuses spéciales)

Le rôle de la CEE doit être renforcé en établissant des priorités sur des questions de politiques stratégiques qui se reflèteront dans la préparation du programme de travail et du plan à moyen terme, etc.

PSBs

La structure intergouvernementale devra refléter le recentrage des activités de la CEE; elle devra être plus homogène, plus concentrée sur son objectif et plus souple. Il est donc souhaitable de:

. Fusionner certains des Organes subsidiaires principaux (PSB), lorsqu'il n'y a pas les ressources nécessaires suffisantes pour leur fonctionnement ou lorsque leurs objectifs de toute évidence se rejoignent.

Risque: Le PSB ainsi créé risque d'être hétérogène et dispersé.

Il est donc indispensable de fixer un programme de travail bien centré, et un mandat pour les groupes de travail qui doit être examiné en conséquence.

. **Créer de nouveaux PSB**: en particulier dans le domaine de politique économique et des affaires sociales.

Risque: il pourrait s'ensuivre un double emploi et un chevauchement partiel avec d'autres organisations comme l'OCDE, le BIT et l'UE.

Il est donc important, avant de créer un nouvel organe subsidiaire principal, de mener des consultations très étroites avec d'autres organisations partenaires actives dans la région.

Il convient pour cela de réexaminer les PSBs à la lumière de leur capacité à stimuler un débat sur les politiques à mettre en oeuvre et à mobiliser les ressources disponibles.

Les activités de tous les PSBs devront être réexaminées, bien que le Comité des transports intérieurs et la Conférence des statisticiens européens puissent demeurer inchangés dans leurs grandes lignes pour l'instant. La possibilité de fusionner certains PSBs, tels que, par exemple, le Comité du commerce et le Comité du bois, pourrait être envisagée. On pourrait envisager de créer deux nouveaux Comités: un Comité sur les affaires sociales, les développements locaux et les établissements humains et un Comité sur le développement économique.

Une nouvelle structure possible pourrait se dessiner comme suit:

Inchangé: le Comité des transports intérieurs, (la Conférence des statisticiens européens), le Comité sur les politiques de l'environnement.

Nouveaux Comités restructurés ou fusionnés à envisager:

- . Le Comité sur les affaires sociales, les développements locaux et les établissements humains
- . Le Comité sur le développement économique
- . Le Comité sur le commerce et le bois
- . Le Comité sur la restructuration industrielle, le développement des entreprises et l'énergie renouvelable.

La proposition de créer de nouveaux comités est due à l'élargissement de nouveaux mandats et au renforcement des anciens mandats de la CEE-ONU. Un Comité sur les affaires sociales, les développements locaux et les établissements humains aurait un objectif essentiellement social de développement renouvelable et comprendrait les questions d'établissements humains, qui ne traiteraient pas seulement des aspects liés à l'environnement mais aussi des aspects liés au développement local et social, ainsi que des questions institutionnelles, notamment l'aménagement du territoire et le marché immobilier, etc.

Tout au long de l'étude, des stratégies devront être mises au point pour encourager des synergies possibles entre les PSBs, comme l'organisation d'activités communes, de sessions plénières communes et d'études communes.

Le Plan d'Action (1997) a souligné la nécessité de réduire le nombre et la longueur des réunions des PSBs et leurs organes connexes, afin de centrer davantage les débats sur des questions bien déterminées.

Organes intergouvernementaux spéciaux

Afin de permettre à la CEE-ONU de répondre aux nouvelles exigences intersectorielles, il est proposé de créer des mécanismes nouveaux et plus souples pour instaurer un dialogue en vue de définir une politique. Ces mécanismes seraient englobés dans des Organes intergouvernementaux spéciaux.

Ces organes intergouvernementaux spéciaux seraient conçus par le Bureau pour être ensuite soumis à l'approbation de la Commission. Ils seraient créés en vue de guider le dialogue sur la politique à mettre en oeuvre pour des questions intersectorielles ou de nouvelles questions qui se font jour, telles que:

- . Les transports, l'environnement et la santé
- . La Technologie de l'information et de la communication (ICT)
- . Les aspects économiques de la sécurité
- . La préparation du suivi de sommets ou d'évènements globaux sur des questions spécifiques

Groupes de travail

Dans le Plan d'Action de 1997, les Groupes de travail étaient limités à deux catégories: les groupes de travail permanents et les groupes d'experts spéciaux institués pour une période de deux ans, avec un programme de travail précis et des clauses de clôture bien définies.

Une étude des Groupes de travail permanents actuels devrait être effectuée en vue de déterminer ceux qui devraient être abolis et remplacés par des groupes de travail ayant un mandat spécifique, des résultats et des clauses de clôture bien définis.

Le Bureau de la Commission

La Réforme de 1997 a accru la responsabilité des Bureaux des PSBs. Il est également très important de renforcer le rôle du Bureau. Les fonctions et la composition du Bureau devraient être examinées selon que les Bureaux seraient appelés à être plutôt un organe de stratégie ou plutôt de nature plus opérationnelle.

Dans les deux cas, il pourrait être accru pour représenter plus largement les différentes sous-régions.

Dans le premier cas, la représentation pourrait être établie au niveau ministériel, comme c'est le cas dans les autres organisations (CEI, OSCE, etc.): le Bureau pourrait être composé des Premiers Ministres ou de Vice-Premiers Ministres. Le Bureau pourrait instituer des Réunions ministérielles et des Groupes d'étude au niveau ministériel (par exemple, des réunions de Ministres des Affaires étrangères, des Ministres de l'environnement, des transports ou, des Evénements inter-ministériels, comme dans le domaine de la Santé, de l'environnement et des transports). La Règle de la représentation et de "roulement" devrait être instaurée.

Dans le deuxième cas, la participation devrait être au niveau d'Ambassadeur.

Le Groupe permanent

Le Groupe permanent - quant à son mandat et à sa composition - doit être revu et ses activités renforcées. Le Groupe permanent devrait jouer un rôle important pour déterminer les nouvelles questions, notamment les questions inter-sectorielles susceptibles d'avoir des incidences dans la préparation, la révision et l'évaluation du programme de travail avant de le soumettre à la Commission. Il est entendu qu'il devrait aborder toutes les décisions de stratégie (comme le Renforcement de l'Organisation) prises avant la Commission.

1.5. La session annuelle de la CEE et le Séminaire de printemps

1. Historique

(a) Objectifs

Dans le Plan d'Action adopté par les pays membres de la CEE en 1997, les objectifs suivants des sessions de la Commission étaient esquissés :

- examiner les travaux des organes subsidiaires principaux et définir des orientations pour la préparation du budget du programme biennal.

- pour permettre un échange de vue annuel sur le renforcement de la coopération régionale au sein de la CEE, un débat est supposé être organisé sur une question économique majeure.
- permettre un dialogue avec les présidents des organes subsidiaires principaux sur les questions inter-sectorielles.

Dans la réforme de 1997 il a été décidé d'abandonner les déclarations formelles, les rapports amplement détaillés et bureaucratiques, et l'examen détaillé des programmes et activités. Il a été décidé de se concentrer plutôt sur les questions de politique stratégique, de nature transversale et présentant un intérêt prioritaire pour les pays membres, et à travers ces discussions d'analyser les contributions passées et les orientations futures du programme de travail de la CEE.

Le Plan d'Action de 1997 prévoyait une réduction non seulement de la durée des réunions mais aussi du nombre et de la longueur des documents et rapports.

(b) Durée et agencement

Le Plan d'Action (1997) stipulait que la durée de la session annuelle de la Commission serait réduite à 3 ou 4 jours.

Il a été décidé d'organiser un Séminaire, précédant la session officielle, où la discussion serait conduite par des analystes et universitaires de haut niveau et pourrait se dérouler de manière libre et informelle (le Séminaire de printemps).

Le Plan d'Action était très précis sur la façon dont la session annuelle de la Commission serait agencée :

Le premier jour de la session annuelle devait être consacré à la discussion sur les implications politiques pour la CEE de ce qui ressortait du Séminaire de printemps. Un dialogue d'une demi-journée serait organisé avec les présidents des organes subsidiaires principaux sur les préoccupations trans-sectorielles et les activités intersectorielles, une discussion d'une demi-journée avec les sous-groupes régionaux et, selon les décisions de la Commission, un dialogue d'une demi-journée avec le monde des affaires, plus l'élection du Bureau, l'adoption du rapport, etc.

(c) Séminaire de printemps

Comme indiqué dans le Plan d'Action (1997) la discussion économique du premier jour de la session annuelle de la Commission :

« Sera précédée d'un séminaire tenu juste avant la session, auquel seront invités des économistes des milieux gouvernementaux, universitaires, et des affaires ».

Suggestions d'amélioration de la session annuelle

(a) Objectifs

- Examiner le travail de la CEE et donner des directives sur la politique de préparation ou d'ajustement du programme de travail et du plan à moyen terme

- Fournir plus d'occasions de construire un dialogue politique sur le renforcement de la coopération et la réalisation du développement économique, social et environnemental dans la région de la CEE
- Discuter les points politiques d'actualité brûlants si nécessaire
- Permettre un dialogue sur le renforcement de l'organisation
- Permettre un échange de vues sur les liens régionaux ou globaux (y compris sur les moyens de renforcer le rôle de la CEE dans la construction de développements globaux)

(b) Durée et agencement

Le format de la session annuelle devrait être rendu cohérent avec les autres réunions tenues au niveau ministériel. En particulier, les réunions devraient être de type réunions d'affaires et ne pas dépasser trois jours. La session plénière pourrait être complétée par des panels et des tables rondes tenues en parallèle, ce qui permettrait une discussion plus approfondie sur certaines questions de nature politique.

La flexibilité doit être la clé de l'amélioration de la session. Il faut donc suffisamment de flexibilité dans la structure de la session annuelle. Ceci pourrait être réalisé en introduisant dans la session de la Commission deux sortes de modules, (1) Obligatoire, (2) Optionnel.

Les modules obligatoires consisteraient en :

- Un module relatif aux questions de « gestion » (module questions de gestion)

Ce module traiterait des orientations stratégiques en matière de préparation, de révision et d'évaluation du programme de travail (voir ci-dessous), du plan à moyen terme, de la préparation du budget et des résultats du processus, et de questions telles que l'état du financement de la CEE en termes de ressources extrabudgétaires et autres questions de gestion.

- Un échange de vues annuel entre états membres sur une question majeure dans le domaine politique (module questions politiques de haut niveau)
- Election du Bureau et adoption du rapport

Les modules optionnels pourraient consister en :

- Toute sorte de module sur une question politique « d'Actualité Brûlante ». Ceci a été fait quand éclata le conflit du Kosovo, et avec succès. Cela signifie que parfois, à cause des délais inhérents au problème, les états membres acceptent de recevoir la documentation dans des délais plutôt brefs et sans traduction. Sinon, il y a d'autres questions d'actualité qui peuvent être planifiées plus en avance.
- Un module sectoriel et trans-sectoriel relatif à des questions émergentes dans les divers secteurs, y compris les questions trans-sectorielles. Quelles sont les principales questions

de nature politique traitées par les organes subsidiaires principaux et quelles seront-elles dans l'année qui vient ?

- Un module Liens Globaux / Régionaux. Dans un tel module, les activités de la Commission en termes de préparation et de suivi des Conférences Globales pourraient être discutées. Mais, en plus, le module pourrait discuter en tant que de besoin les idées qu'il veut pour alimenter les organes globaux avant que les processus démarrent au niveau global.
- Un module relations extérieures de la CEE, dans lequel l'accent serait mis sur la coopération de la CEE avec les autres Commissions régionales et agences de l'ONU, avec les organisations internationales et avec les sous-groupes régionaux. Il peut être aussi souhaitable, en alternant les années, d'examiner les relations avec le monde des affaires et / ou celui des ONG.
- Un module pourrait aussi être utilisé à débattre de questions telles qu'une réforme (renforcement de l'organisation), ou des parties de cette réforme (centralisation ou décentralisation, etc.)

Outre ce qui précède, et pour attirer des représentants de haut niveau (tels que ministres, premiers ministres), il est important que :

- Autant que possible, des déclarations ou résolutions de niveau ministériel soient adoptées par la session annuelle. Les ministres devraient sentir qu'ils se réunissent pour prendre des décisions ou des engagements, plutôt que pour simplement discuter.
- Les ministres devraient être invités comme principaux orateurs au module questions politiques de haut niveau.

(c) Séminaire de printemps

Le Groupe d'experts sur le programme de travail a soumis des recommandations qui contenaient la possibilité d'étendre la durée du séminaire de printemps, en liaison avec une modification correspondante de la durée de la session annuelle (nov. 2000).

Si l'objectif était d'améliorer l'orientation stratégique de la session annuelle et de susciter l'intérêt à haut niveau dans les gouvernements des pays membres, pour justifier un profil plus élevé de participation à la session, il serait plus approprié d'examiner l'option suivante :

- Séparer le Séminaire de printemps de la session annuelle, malgré le fait que pour le Groupe d'experts (nov. 2000) la séparation des deux événements apparaît « à la fois désavantageuse et est souhaitable ». Cette option prend en considération le fait que le Séminaire de printemps « a suscité l'engouement » et dégagerait suffisamment de temps pour que les conclusions et recommandations du Séminaire soient discutées avec une avance convenable sur la session annuelle.

Programme de travail

Dans la réforme de 1997 il a été décidé de se concentrer sur les questions politiques stratégiques qui présentent un intérêt prioritaire pour les pays membres, et sur cette base de donner une ligne directrice générale pour l'examen du programme de travail et des activités. L'examen détaillé du programme de travail et son implication étaient laissés aux organes subsidiaires principaux.

En d'autres termes la division du travail entre la session annuelle et les organes subsidiaires principaux devait être la suivante : la session annuelle traiterait des recommandations stratégiques d'ensemble de l'activité de la CEE et assurerait la coordination, tandis que la fourniture d'une ligne directrice intergouvernementale sur les aspects détaillés du programme de travail serait assurée par les organes subsidiaires principaux.

Malgré les efforts, peu de progrès a été réalisé. La Commission n'a pas suffisamment renforcé sa facture politique et / ou de gouvernance dans l'orientation du programme de travail des organes subsidiaires principaux.

Le lien entre la session annuelle et les organes subsidiaires principaux n'a pas été suffisamment fort et efficace. La participation des présidents des organes subsidiaires principaux à la session annuelle n'a pas été suffisante pour assurer coordination et cohérence, bien que le besoin d'un travail plus intersectoriel et d'une plus grande cohérence ait été plus fortement ressenti par les pays membres. Ce souci a conduit à la création du Groupe de pilotage.

Le retour de la session annuelle vers les organes subsidiaires principaux a été limité. Les organes subsidiaires principaux ont fait usage de toute leur autonomie, laissant peu de choses à décider par la session annuelle. Si la Commission veut exercer son rôle gouverneur, il peut être nécessaire de déplacer le calendrier des réunions des organes subsidiaires principaux par rapport à celui de la Commission, pour qu'en fait la Commission puisse décider de ses priorités / directions avant que les organes subsidiaires principaux décident de leur programme de travail pour une année donnée.

Pour les raisons ci-dessus, les discussions stratégiques de la session annuelle se sont plutôt déconnectées des décisions réelles en matière de programme de travail, décentralisées au niveau des organes subsidiaires principaux. Il n'est donc pas surprenant qu'elles aient été perçues comme « académiques » et incapables de permettre à la Commission de jouer son rôle de recommandation et de pilotage effectif de l'orientation des activités de la CEE. Il n'y a pas de lien entre les discussions du premier jour et le programme de travail.

Pour renforcer le rôle de la Commission dans l'établissement des priorités qui fournirait une ligne directrice pour la préparation et l'ajustement du programme de travail, on recommande ce qui suit :

- La ratification formelle du programme de travail de la CEE devrait être rapatriée des organes subsidiaires principaux vers la Commission. Il serait important de ne pas retourner aux anciennes mauvaises habitudes d'examen détaillé et de micro gestion des rubriques élémentaires, mais plutôt de maintenir les discussions et les décisions au niveau stratégique. Pour cela, une condition devrait être d'élever le profil de participation au niveau ministériel, ce qui pourrait être assuré si la

présidence était exercée par un Premier Ministre ou un vice-Premier Ministre, comme dans d'autres organisations (OSCE, CEI, SPECA, etc.).

- Les ministres siégeant à la session annuelle pourraient confier la responsabilité du travail préparatoire au Groupe d'experts du programme de travail, qui pourrait examiner les délibérations et propositions des organes subsidiaires principaux et jeter les bases de la ratification formelle. La discussion à la session annuelle devrait rester concentrée sur les questions stratégiques ayant une importance politique.

1.6 Examen des activités opérationnelles (assistance technique)

La CEE-ONU a entrepris des activités d'assistance technique visant à assister les pays en transition :

- Dans l'application des normes et Conventions élaborées par la CEE-ONU ;
- L'amélioration de leurs systèmes de données statistiques ; et
- Le renforcement de l'expertise technique au sein de leur administration.

Une Unité de Coordination pour les Activités Opérationnelles a été établie afin de traiter les questions et activités de groupes spécifiques de pays et dont la plupart des économies en transition pourrait bénéficier. Des conseillers régionaux ont été nommés sur une base sectorielle (énergie, développement des entreprises, esprit d'entreprise et développement des PME's, environnement, promotion de l'investissement, facilitation du commerce, questions politiques et statistiques du développement).

A ce jour, l'analyse de ces expériences démontre que :

- Les activités opérationnelles sont définies selon un ordre de priorité au niveau des divisions et non pas au niveau du département.
- Les activités opérationnelles sont très hétérogènes, pas assez rationalisées et concentrées.
- Elles comprennent souvent des activités non prioritaires pour les pays et ne satisfont pas aux besoins les plus importants.
- Le nombre d'ateliers, séminaires, voyages d'études, cours de formation et autres réunions et activités devrait être revu, quant à leur impact.

Il s'avère donc nécessaire:

- a) d'assurer une meilleure coordination de l'assistance technique au sein des groupes de pays et des secteurs ;
- b) de fournir un soutien aux sous-régions où l'assistance technique est la plus nécessaire ;
- c) de développer des mécanismes plus orientés vers la demande et de mettre au point un système de sélection des demandes à satisfaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, il convient d'envisager:

1. Une Unité de coordination pour les activités opérationnelles au sein du Bureau du Secrétaire Exécutif, se composant de conseillers régionaux ayant une approche par groupe de pays.
2. La nomination de conseillers régionaux basée sur un système mixte : par région (SECI, SPECA, BSEC, CEI, CIS, etc.) et par secteur, envisageant la disparition progressive de l'approche sectorielle.
3. Un programme d'activités opérationnelles préparé par UOA/OES et approuvé par la Commission sur la base: a) des demandes des pays en transition b) du programme de travail.

Le champ d'action des conseillers régionaux doit être élargi à des fonctions d'appel de fonds. Nous devons insister sur la diminution du nombre de réunions auxquelles les conseillers régionaux participent en tant qu' « observateurs ».

De nouvelles tâches seront assignées aux conseillers régionaux travaillant sur la base de groupes de pays:

- analyser les besoins afin de renforcer les moyens nécessaires pour optimiser la participation des pays/groupes de pays dans les activités de la CEEONU ;
- entreprendre, à la demande, des consultations avec les membres des gouvernements ;
- coopérer avec tous les organes subsidiaires principaux (PSB) et les divisions afin de répondre à toute demande spécifique d'un pays membre, si nécessaire en engageant des consultants externes.

Leur rôle aura principalement trait à l'organisation (organisation de missions, fourniture d'expertise, cours de formation) et à la communication (avec les gouvernements, société civile, entreprises, autres organisations). Ceci n'abaissera en rien la qualité des conseillers régionaux dont on exigera d'excellentes qualifications, ainsi que de la flexibilité.

L'objectif des conseillers régionaux sera:

- a) de mieux répondre aux priorités des membres ;
- b) d'allouer des fonds pour l'assistance technique suivant les demandes des membres en tenant compte de la répartition parmi les groupes de pays ;
- c) de réduire les dépenses (réduction des coûts de voyages, nombre de projets, ateliers, réunions, etc.) ;
- d) d'assurer une meilleure utilisation de l'expertise de la CEEONU dans des secteurs comme l'environnement, l'énergie, le transport, etc.

OPA/OES devra :

1. Passer en revue l'ensemble du programme des activités opérationnelles pour 2002 et, l'année suivante,
2. Privilégier les services d'expertise, les conseils sur la politique en matière d'application des normes et standards, assurer leur contrôle et suivi.

2. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES

2.1. Rôle des Commissions régionales et liens avec l'ensemble des Nations Unies

1. La CEE-ONU constitue une ramification régionale de l'ONU et joue un double rôle: (a) elle vérifie que les problèmes régionaux sont traités globalement au niveau de l'ONU et contribue à l'ensemble du programme de travail, et (b) elle facilite la coopération et le suivi de l'ensemble des activités au niveau régional.
2. Pour mener à bien ce deux rôles, il convient d'assurer une distribution claire des tâches et une collaboration à la fois avec les autres entités de l'ONU et les autres organismes régionaux.
3. Le secrétariat doit définir de façon plus précise "qui fait quoi".

Répartition des tâches

La question "qui fait quoi" et la répartition des tâches entre les organisations devraient constamment être revues - étant donné que les mandats des programmes de travail sont en évolution constante, que les priorités changent, rendant parfois nécessaire la redistribution des tâches. De plus, la répartition des tâches ne doit pas uniquement viser à éviter toute duplication, mais être la plus rationnelle possible par rapport au produit final. Si l'organisation X entreprend un programme d'ensemble dans un domaine, couvrant tous les aspects à l'exception de celui qui est traité par une autre organisation ayant des ressources très limitées, cela signifie-t-il que l'on a une répartition optimale des tâches? Il serait peut-être plus logique que la première organisation couvre la totalité du programme et permette ainsi à la seconde de redéployer ses ressources ailleurs. C'est pourquoi une redistribution des tâches devrait passer par l'analyse de tous les facteurs et ne pas se borner à la simple détermination de la présence ou de l'absence de duplication.

Préparation et suivi des conférences internationales

Dans son rapport à l'ECOSOC en 1998 (E/1998/65), le Secrétaire général mentionne une interface entre les deux rôles exposés ci-avant, à savoir la capacité des Commissions régionales "à traiter de questions globales dans leurs régions, et de questions régionales dans les conférences internationales". Les activités de préparation et de suivi des conférences internationales font partie intégrante de cette interface, ainsi qu'il l'est mentionné dans le rapport.

Dans cette perspective, les Commissions régionales sont de plus en plus sollicitées pour contribuer à la préparation des conférences internationales et entreprendre des activités de suivi, y compris le contrôle de la réalisation des engagements. Ces tâches seront réalisées de façon plus rationnelle au niveau régional. Toutefois, cette tendance qui présente l'avantage de reconnaître la valeur inhérente du régionalisme, entraîne des implications qu'il convient de souligner.

La première implication a trait aux ressources. Les activités de préparation et de suivi entraînent des conséquences financières et des implications sur les ressources humaines, étant donné le nombre de conférences internationales dans lesquelles les Commissions régionales, y compris la CEE, ont été impliquées: le Financement du développement, le Sommet mondial sur la Société de l'Information, le Sommet mondial sur le développement durable, la Seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement, pour ne citer que les plus importants. Dans la vaste majorité des cas, les commissions ne reçoivent pas de subventions supplémentaires pour financer ces activités.

La seconde implication a trait à l'impact de ces activités sur le processus global, en particulier les activités de préparation. Dans bien des cas, les résultats des activités de préparation au niveau régional, qui articulent la perspective régionale sur plusieurs thèmes, ne sont pas pris en compte durant l'ensemble des négociations et n'apparaissent pas dans le document final. La responsabilité se situe à la fois au niveau du secrétariat et au niveau inter-gouvernemental. Le document préliminaire est préparé par un secrétariat affecté au comité de préparation de la conférence en question, le plus souvent situé au Département des Affaires économiques et sociales (DESA) à New York. Alors que le DESA participe aux activités de préparation régionale et reçoit les rapports régionaux, il ne consulte pas les Commissions régionales sur le document. Ce dernier ne fait pas par ailleurs l'objet de discussions, avec, par exemple, le Comité exécutif pour les Affaires économiques et sociales (EC -ESA) comptant pour membres le DESA et toutes les Commissions régionales. Ce comité avait été établi par le Secrétaire général pour assurer une approche coordonnée des activités économiques et sociales de l'ONU. En conséquence, il n'est pas surprenant que les perspectives régionales fassent souvent défaut dans le document préliminaire.

La responsabilité se situe également au niveau intergouvernemental entre les capitales, le siège à New York et, par exemple, Genève. Ceci peut, dans le pire des cas, résulter sur un scénario où des vues divergentes seront exprimées, et où la main gauche ne sait pas ce que la main droite a mis en œuvre.

3. Coopération avec les autres

3.1 Le rôle des Commissions régionales et les relations avec le niveau global des Nations Unies

Comment s'attaquer à ces problèmes

Dans le climat actuel, il n'est pas réaliste d'espérer qu'une quantité importante de ressources puisse être obtenue du budget régulier. D'autre part, quand, à la suite d'une proposition de résolution qui envisage de nouvelles activités, une déclaration d'implications budgétaires pour le programme est soumise – le mécanisme par lequel des ressources additionnelles sont approuvées – une discussion devrait avoir lieu entre les parties concernées sur ce qui est demandé et pour qui afin d'assurer une distribution plus équitable des ressources additionnelles entre les institutions appelées à entreprendre les nouvelles activités.

Deuxièmement, le fonds d'affectation spéciale pour ces conférences globales géré par le Siège devrait attribuer une partie des contributions aux commissions régionales. Alors que cette possibilité avait été mentionnée dans le passé, les commissions n'ont jamais reçu quoi que ce soit.

Même si les deux points ci-dessus étaient réglés de manière satisfaisante, il reste que des ressources additionnelles suffisantes ne seront jamais disponibles. Ce point exige clairement un ajustement et redéploiement des ressources au sein de la commission régionale et un ajustement du programme de travail. La CEE-ONU n'a pu organiser sa Conférence majeure sur les finances pour le développement en décembre 2000 qu'à la suite de l'information aux pays membres donnée par le Secrétaire exécutif que le troisième volume de l'Étude sur la situation économique de l'Europe ne serait plus publié à l'avenir. Pour conclure sur ce point, une réflexion devrait être menée sur les moyens d'ajuster le programme de travail à la lumière des demandes des organes « parents » et sur les manières de mieux impliquer les pays membres de la CEE dans le processus.

En ce qui concerne le manque d'impact des activités régionales au niveau global, une suggestion serait que les membres du Bureau de chaque région se voient attribuer un rôle dans les Comités globaux de préparation. Les pays membres pourraient aussi s'engager à établir des meilleurs liens en fonction des besoins et des nécessités.

Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales (CE-AES)

Dans le rapport mentionné ci-dessus, le Secrétaire général cite également que **(note : this is a personal translation, the original should be used)** « l'opportunité d'intégrer les activités des Commissions régionales dans le cadre de l'ensemble des activités des secteurs économiques et sociaux des Nations Unies devrait être grandement améliorée par leur participation active dans le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, une décision qui a déjà été mise en œuvre. »

Les Comités exécutifs du Secrétaire général ont été conçus pour devenir des instruments de développement des politiques, de prise de décision et de gestion, par la consultation mutuelle des chefs des entités des Nations Unies sur les programmes de travail ainsi que toute autre question de substance ou administrative d'intérêt collectif dans le but de faciliter la planification stratégique et la prise de décision. Cependant, les Secrétaires exécutifs ont exprimé l'opinion collective que le CE-AES ne fonctionne pas comme prévu et par conséquent ne conduit pas au résultat souhaité.

Il y a de nombreuses raisons à cela, une des plus importantes parmi celles-ci étant associée aux difficultés à agender de telles réunions. Dans la plupart des cas celles-ci se tiennent dans le cadre d'autres rencontres qui réunissent les participants (qui sont établis à travers le monde), comme lors de l'ECOSOC, lors des conférences globales ou lors des réunions des Secrétaires exécutifs. Les raisons pour cela sont évidentes. Mais par la même occasion cela conduit à des situations où le temps alloué à la réunion est limité. Deuxièmement, pour maximiser la présence de tous les participants, l'ordre du jour des réunions est souvent très chargé ce qui rend tout dialogue sérieux sur un quelconque sujet plus difficile que si l'ordre du jour couvrait moins de points. Pour la même raison, cela conduit à une situation où la réunion consiste plus en une information donnée par la présidence plutôt qu'à une vraie rencontre interactive.

Alors que le Groupe de développement des Nations Unies (UNDG) est très orienté sur l'organisation des activités et est opérationnel par nature, traitant de la coordination des activités sur le terrain, le CE-AES fonctionne largement comme un groupe d'échange d'information. Il a aussi été souligné que ses opérations sont gênées par le manque d'un secrétariat ou d'un comité exécutif.

Durant sa réunion à Monterrey, les membres du CE-AES ont eu une discussion préliminaire sur le fonctionnement du comité et le fait que des améliorations étaient nécessaires. Tous les membres étaient d'accord de réfléchir sur la question et de réagir aux propositions que la présidence s'est engagée à faire circuler pour le 15 avril. Les Secrétaires exécutifs ont exprimé leur satisfaction quant à la possibilité de pouvoir améliorer le fonctionnement de ce comité.

3.2 Coopération avec les organisations externes aux Nations Unies

Coopération externe à l'ONU

La CEE coopère avec deux organisations ayant les mêmes pays membres : l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Elle coopère également avec des institutions couvrant une partie de la région, parmi celles-ci en particulier la Commission européenne, l'OCDE et la BERD. Finalement, elle coopère aussi avec un certain nombre d'initiatives/organisations sous-régionales telles que l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), l'Initiative d'Europe centrale (IEC) et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN).

Ainsi que discuté ci-dessous, la division du travail/des relations avec ces organisations est claire. Néanmoins, comme mentionné plus haut, elle doit être constamment passée sous revue. Dans le cas où la CEE accroîtrait le champ de ses activités dans le domaine social, un soin particulier devrait être porté sur une révision de ses relations avec ses partenaires dont le mandat couvre le domaine social.

(a) Organisations régionales

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

L'OSCE, dont la liste des pays membres est presque identique à celle de la CEE, traite de manière globale de l'établissement et du maintien de la paix et de la sécurité en Europe, en intégrant les dimensions politique, économique et humaine. Alors que l'OSCE a créé dans les années récentes le poste de Coordinateur des activités économiques et environnementales, son secrétariat de soutien est très petit et doit par conséquent s'appuyer sur la CEE-ONU pour soutenir de nombreuses activités, en particulier le Forum économique annuel de l'OSCE et les séminaires consacrés à des questions économiques plus approfondies. Par le passé il y a eu un problème de reconnaissance du travail que la CEE faisait dans ce domaine ; cette situation s'est cependant améliorée récemment.

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe traite principalement de questions institutionnelles, de droits humains, de démocratie et d'affaires sociales. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et son Comité des affaires économiques et de développement se réunissent sur une

base annuelle pour parler des travaux d'analyse des économies de la région et invitent le Secrétaire exécutif à présenter le travail de la CEE lors de l'une de ses sessions plénières.

Il existe une division du travail claire sur les questions environnementales, le Conseil de l'Europe s'occupant des questions relatives aux stratégies biologiques et de diversité du paysage pour l'ensemble de l'Europe, des domaines qui ne sont pas couverts par la CEE.

Le Conseil de l'Europe étant très actif dans le domaine social, une attention particulière devra être apportée, ainsi que cela a été mentionné ci-dessus, pour éviter tout double emploi dans le cas où la CEE entreprendrait plus de travail social.

(b) Institutions couvrant une partie de la région CEE

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Comme l'OCDE couvre l'ensemble des domaines traités par la CEE, le besoin de coopération entre les deux institutions est particulièrement important. Les points suivants résument les principaux arrangements qui ont été développés :

- Analyse économique : l'OCDE prépare des études par pays, y compris pour certains pays non-membres, en procédant par rotation alors que la CEE analyse les développements macroéconomiques dans tous les pays de la région, examine les interdépendances entre ces économies et le reste du monde et met l'accent sur les questions relatives au processus de transition.
- Statistique : la CEE s'appuie largement sur les données collectées par l'OCDE pour l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, alors que la CEE est le principal fournisseur de statistiques économiques pour les économies en transition. En ce qui concerne les développements conceptuels et méthodologiques dans le domaine statistique, l'OCDE participe à la CSE, et son chef statisticien est un observateur permanent dans le Bureau de la CSE. Elle contribue de ce fait, avec l'EUROSTAT, le FMI et la Banque mondiale, à l'harmonisation des programmes de travail de toutes les organisations actives dans la région.
- Environnement : l'OCDE concentre ses travaux sur des études et des recommandations relatives instruments économiques pour la protection de l'environnement alors que la CEE développe des conventions et des normes et fournit de l'assistance pour leur mise en œuvre. Au niveau des pays, l'OCDE procède à des examens des performances environnementales (EPRs) pour ses membres et la CEE pour les pays en transition.
- Standards du commerce agricole : l'OCDE reprend les standards de la CEE-ONU comme base pour son travail sur les directives et la documentation explicative concernant les produits agricoles périssables et transformés ; par cela elle contribue significativement à la mise en œuvre de ces standards.

La coopération a existé/existe également dans d'autres domaines, en particulier la facilitation du commerce et la promotion des investissements.

Depuis 1998 déjà, en raison des changements affectant les deux organisations, il a été proposé qu'une réunion au niveau des principaux dirigeants se tienne entre la CEE et l'OCDE pour examiner les orientations à long terme de la coopération entre les deux organisations et pour fixer un cadre pour des consultations régulières dans chacun des domaines de travail

communs entre les divisions de la CEE et les Directions de l'OCDE. Cette initiative est actuellement réactivée.

Commission européenne (CE) / Union européenne (UE)

L'Union européenne a développé des « accords de partenariat » bilatéraux avec nombre de pays de la CEE comprenant en particulier des accords de partenariat et de coopération avec la Fédération de Russie et une majorité de pays de la CEI ainsi que des accords d'association avec les pays en transition du Sud-Est de l'Europe. La CEE sert de forum multilatéral pour un dialogue entre les pays de l'UE et les pays extérieurs à l'UE sur des questions faisant appel à des accords régionaux ou à des débats politiques. Ceci se produit en particulier dans le domaine des normes et des standards où les instruments juridiquement contraignants de la CEE sont traduits dans la législation de l'UE ; dans d'autres cas, la législation de l'UE est utilisée comme modèle pour la préparation au sein de la CEE d'instruments juridiquement contraignants pour la région dans sa totalité, c'est à dire que la Commission peut bénéficier pleinement du cadre multilatéral fourni par la CEE pour étendre ses meilleures pratiques.

Le point précédent démontre la complémentarité qui existe entre les deux institutions et comment chacune d'elles peut servir l'autre. Il est clairement dans l'intérêt des deux organisations de poursuivre et de renforcer la coopération et la collaboration existantes. Dans cet esprit, le Secrétaire exécutif a entrepris une mission à la CE en avril 2001, accompagné de quatre directeurs et une série de séminaires communs sur différentes questions sectorielles est actuellement considérée.

De nombreux départements de la Commission européenne contribuent de manière importante au travail de la CEE-ONU dans le cadre de ses organes subsidiaires principaux, des autres organes subsidiaires et des activités inter-sectorielles, tels que les préparations pour le Sommet mondial sur la société de l'information. Des efforts supplémentaires sont en cours afin d'approfondir les relations dans un but de bénéfice mutuel.

(c) Coopération avec des initiatives sous-régionales

La CEE fournit un soutien substantiel à un certain nombre d'initiatives sous-régionales telles que le SECI, le Pacte de stabilité, l'IEC et la CEMN. Ces initiatives jouissent d'un fort soutien politique mais, dans la plupart des cas, n'ont pas l'infrastructure et l'expertise requises pour traduire le dialogue politique dans des activités concrètes ou, quand de telles activités ont été identifiées, pour fournir le soutien technique nécessaire. Elles s'appuient par conséquent sur la CEE pour obtenir ces moyens techniques dans les domaines où la CEE possède l'expertise et un avantage comparatif reconnu.

Un tel soutien doit être fourni de manière cohérente et les projets acceptés et soutenus doivent être préparés et revus avec soin. Ce point a été mis en exergue par le Directeur général du Secrétariat exécutif de l'IEC au cours de la récente réunion annuelle CEE-ONU-IEC quand il a souligné le manque de projets de qualité et le besoin, par conséquent, de suivre l'ensemble des projets avec une méthode de gestion et d'évaluation des projets.

La CEE-ONU et l'IEC sont des partenaires « naturels » du fait que les deux organisations couvrent des états membres qui se divisent en membres de l'UE, en futurs

membres de l'UE ou qui resteront en dehors du processus d'élargissement en cours. Ainsi les deux institutions concentrent leurs efforts sur une intégration européenne élargie. Si la CEE-ONU et l'IEC se montraient capables de renforcer leur coopération par l'identification et la mise en œuvre d'activités opérationnelles spécifiques, elles pourraient contribuer non seulement à garantir l'utilisation optimale de leurs ressources limitées mais également à maximiser l'impact de tels projets.

Actions de suivi

1. Le projet « Renforcer l'organisation (CEE-ONU) » a été et continuera d'être discuté dans le Secrétariat de la CEE.
2. Les divisions seront priées de procéder à une nouvelle définition des priorités qui sera rediscutée lors de la réunion des directeurs et des niveaux de priorité (H, M, B) seront assignés aux domaines de travail (existants ou nouveaux).
3. Sur la base de ces priorités les divisions seront priées d'entreprendre un exercice de révision incorporant une révision des activités (réunions, publications, etc.).
4. Des versions révisées et réduites seront discutées avec les organes intergouvernementaux (Bureau, Groupe de pilotage, Session annuelle selon un ordre établi). Au stade actuel nous ne pensons pas que le document sera adopté lors de la Session annuelle.
5. Les réunions ad-hoc futures de la Commission ne seront pas consacrées à une nouvelle discussion du document. Celui-ci doit être en phase avec la réforme des Nations Unies qui doit être soumise par le Secrétaire général à l'Assemblée générale.
6. Sur la base du document « Renforcer la CEE-ONU » adopté la réforme sera mise en œuvre.